ROUBAIX

LIRE PLUS LOIN :

LES SPORTS ET LES JEUX : Automobilisme et cyclisme.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE : La houille dans les divers pays.

L'AGRICULTURE : L'état des récoltes.

Les DROITS de l'HOMME et du CITOYEN

La section roubaisienne de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen s'est réunie en assemblée générale le 27 juin, à huit heures et demie, dans la grande salle Leplat, rue Sébastopol.

M. Ego, président, remercie les nombreux ligueurs venus à l'appel de la section et envoie un salut cordial aux ligueurs de Tourcoing, représentés à la réunion par leur président, M. Loridant, conseiller général, et plusieurs amis. Il donne ensuite la parole au secrétaire général.

Ce dernier lit un compte-rendu de la dernière assemblée et met brièvement en opposition la Loi Falloux, sur laquelle une conférence fut faite, et la manifestation laïque du 10 juin ; il salue, au nom de la section, l'école républicaine, l'instituteur républicain. Il examine les affaires en cours (Hanicre, Wanecque, Salomé, Véret-Kol, et montre avec quelle logique résolution la Ligue poursuit, pour toute la France, les iniquités grandes et petites.

La parole est donnée au conférencier, M. Merchier, juge de paix à Tourcoing, après un exposé brief et remarquablement nuancé de la situation financière par M. Albert Chevalier.

M. Merchier est un orateur clair et intuitif, d'une conviction ardente et qui sait faire passer dans l'âme de son auditoire. Son succès a été aussi vif que mérité. Il a dit, à propos des « faits scolaires », étudiés avec une entière liberté de pensée, et une haute intelligence de questions complexes, tout le cher du danger de devoir social de protéger l'individu, à tous les moments de sa vie. Pas de théorie que : non que des faits, que des expériences, qu'une saine philosophie démontrant d'une façon irréfutable que, dans l'intérêt du corps social et de l'harmonie générale, il doit se constituer une protection rationnelle et scientifique du nouveau-né, de la mère, de la famille nombreuse du travailleur.

Tout cela est un peu bien ardu, pourtant chacun saisit, chacun comprend, tout le monde applaudit, grâce à l'hilarité vulcarisatrice et à la virtuosité de parole du savant disert qui avait apporté son concours à la Ligue.

M. Ego remercie chaleureusement le conférencier et lève la séance après l'ordre du jour suivant qui est adopté à l'unanimité.

« La section roubaisienne de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, après avoir entendu la belle, réconfortante et moralisante conférence du citoyen Merchier sur les conditions défectueuses de notre organisation sociale et les remèdes à y apporter, — reconnaissant la nécessité de protéger le nouveau-né, la mère qui le donne à la société, de sauvegarder les familles nombreuses qui fournissent des cervelles et des muscles producteurs à la collectivité ; — soutient l'être grandissant contre les exigences industrielles, et le prolétaire contre les risques résultant de la complexité de l'outillage ou du chômage inévitable, demandant une garantie législative accordée aux travailleurs qui sont le facteur de la prospérité générale, — la section, après avoir entendu ces bonnes paroles qui sont à la fois d'excellents conseils et une excitation à travailler à l'édification de la cité fraternelle, applaudit le conférencier et compte sur son concours dévoué apporté fréquemment aux Ligueurs roubaisiens. »

UN PENIBLE EVENEMENT

Une malheureuse femme, Adolphine Weldraghe, épouse Cässier, demeurant rue Meyerbeer, cour Zuffel, 5, qui ne jouit pas de toutes ses facultés, a disparu de son domicile qu'elle a quitté tout seul, à cinq heures, en emportant son petit garçon âgé de cinq ans.

CHUTE DANS L'ESCALIER

Un plafonneur, Léopold Debland, âgé de 32 ans, demeurant 21, rue Sainte-Geneviève, qui s'était fait une entorse au pied droit, en tombant dans l'escalier d'une maison, rue d'Alsace, a été admis à l'Hôtel-Dieu, après avoir reçu les soins du docteur Harlet.

VAGABOND LOGE A L'ŒIL

L'agent Malaquin, a mis en état d'arrestation, rue de la Gare, lundi après-midi, vers trois heures et demie, un gamin de quatorze ans, Georges Rasleigh, sans domicile fixe, qui s'était introduit pour y trouver un gîte, dans une maison en construction, 7, rue de la Gare.

Le jeune vagabond a été logé à l'Oeil au dépôt central.

UN FUSIL LEBEL DANS L'« AISANCE »

Lundi après-midi, en procédant à la réfection des fosses d'aisances du numéro 10 de la rue Neuve, un ouvrier maçon, au service de M. Planquart, entrepreneur, Grande-Rue, nommé Charles Leignel, âgé de 35 ans, demeurant à l'angle des rues de Condé et du Tilleul, a découvert dans la fosse un fusil Lebel, complètement détérioré par l'oxydation du canon et du magasin.

Leignel s'est empressé de porter sa trouvaille au poste central de police.

La gendarmerie, avisée, a ouvert une enquête sur cette singulière trouvaille.

On suppose qu'au cours des derniers jours, en avril écoulé, un soldat du 84e de ligne, d'Avesnes, dont la compagnie était logée dans l'immeuble précité, aura exercé une vengeance stupide à l'égard d'un camarade, — voire même, dit-on, d'un caporal, — en faisant disparaître le fusil, afin d'exposer le camarade à une sévère punition.

AMATEURS DE SAUCISSONS

Dans la nuit de lundi à mardi, trois mauvais sujets ont brisé la vitrine de M. Verbeemeersch Alexandre, boucher, boulevard de Belfort, 55, et se sont emparés de trois saucissons.

Les dégâts s'élèvent à environ vingt francs ; les saucissons ont une valeur de trois francs.

Une enquête est ouverte au commissariat.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

Chez Ryo Catteau, un ajusteur Pierre Van Vossel, âgé de 34 ans, demeurant rue Traversière, 15, a été blessé à l'annulaire droit ; 12 jours de repos.

— A la Condition publique de la chambre de commerce, un garçon de magasin, Alfred Duhamel, 39 ans, rue des Arts, 172, s'est fait une entorse ; 15 jours de repos.

— Chez Fauvarque Bruyant, un arracheur de lames, Aimé Fix, 50 ans, rue d'Aguessau, 37, a été blessé au pied droit par une ensouple ; 12 jours de repos.

— A la société anonyme de peignage, un homme de peine, Camille Kindts, 36 ans, demeurant à Dottignies, a été contusionné au gros orteil droit ; 15 jours de repos.

Un véritable Progrès

En médecine, les progrès sont incessants, aussi doit-on, parmi les découvertes récentes, signaler la Poudre Louis Legras, qui calme, en moins d'une minute, les plus violents accès d'asthme, catarrhe, oppression, toux de vieilles bronchites. Cette Poudre merveilleuse a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à M. Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

Parti Ouvrier socialiste Roubaisien

COMITE ELECTORAL

La réunion hebdomadaire du Comité électoral aura lieu le mercredi 29 juin courant, à huit heures très précises du soir, au Plat d'Or, 9, Grande-Place.

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 28 juin 1904

Naissances. — Raymonde Leconte, rue Daubenton, 100. — Irène Dilhoritte, rue de la Paix, 16. — Aline Supernat, rue Thiers, 18. — Albert Durieu, rue de Bouvines, 33. — Henri Vleminckx, rue Blanchemaille. — Marie Dubbe, rue Blanchemaille. — Georgette Verzelle, rue du Nouveau-Monde, cour Ehrenghien, 3.

Décès. — Angèle Meunier, 26 ans, sans profession, rue Lesage-Barbe, impasse Colbert. — Albert Gribomont, 1 jour, rue d'Alger, 24, cour Gilbert, 2. — Anna Dujardin, 27 ans, ménagère, rue Dampierre, cité Orange.

Allez voir fonctionner
EXPOSITION D'ARRAS
10 MOTEURS
à gaz, gaz pauvre, pétrole et alcool
EXACT, « *CHAMPION* », « *PHENIX* »
CALOIN & MARC, Constructeurs
15, 17, 19, rue Kuhlmann, LILLE
GAZOGÈNE « *EXACT* », Neuf, semi-bombée

TOURCOING

LES DESESPERES

A la suite de chagrins intimes, une jeune fille de 14 ans, Emma Dewulf, bâcleuse, demeurant à Roubaix, au Doulcart, maison Deleporte, a tenté de se suicider en se jetant dans le canal, au quai du Havre, mardi matin vers 6 heures 10.

Heureusement, à cet instant passait une femme Stempelle, demeurant rue Fameliart, 22, laquelle se mit à appeler « au secours ».

A ses cris, un déchargeur de bateaux occupé non loin de là, nommé Godefroid Henri, 29 ans, domicilié rue du Hazel, maisons Dhalluin, accourut et se jeta à l'eau. Bien que sa ceinture de flanelle s'étant roulée lui embarrassât les jambes, Godefroid fut assez heureux pour ramener saine et sauve la jeune fille sur la berge.

Conduite au cabinet Nareusse-Dhal, la désespérée y reçut les soins du docteur Vienne, ses parents, informés, survinrent sans tarder et remmenèrent en voiture de place à leur domicile.

Nous apprenons que deux hospitalisés qui, précédemment, le 22 du mois, près du pont du Hazel, MM. Henri Dubar, 25 ans, rue de Lille, 2 ; Nicolas Jules Boussel, 20 ans, rue du Calvin, venaient au secours de désespérés dans l'eau.

Ils se jetèrent à son secours et bientôt l'eurent retirée de sa situation critique.

L'homme est un nommé Henri Delrue, 65 ans, cabaretier, rue de Paris, 151. La tentative désespérée qu'il avait prise doit être attribuée aux souffrances que lui cause, depuis trois ans, un cancer dont il est atteint dans la bouche.

FILLETTE RENVERSEE PAR UN CHEVAL

Hier soir, vers six heures et demie, plusieurs fillettes jouaient rue du Casino, quand l'une d'elles, Madeleine Leplat, 6 ans, voulut traverser la chaussée juste au moment où arrivait la voiture de M. Gilles, boulanger, que conduisait Charles Avez, 17 ans.

L'enfant alla se jeter dans les jambes du cheval, qui la renversa et la piétina, sans toutefois lui faire de graves blessures.

Le docteur Delegrange a soigné la petite Leplat, sur laquelle il n'a relevé aucune fracture.

L'AFFAIRE DE FAUSSE-MONNAIE

M. Delattre, commissaire du 2e arrondissement, a interrogé longuement Edouard Lepa-Pass, cet individu qui a été arrêté samedi soir, au moment où il venait d'émettre plusieurs fausses pièces de cinquante centimes.

Huit cabaretiers des rues de l'Alma, du Dragon et de Lille, ont, sur une demi-heure de temps, reçu la visite intéressée du faux-monnayeur.

Quand il se vit poursuivi et sur le point d'être appréhendé, Pues se réfugia prestement dans la cour du débit de tabac Vanoverschelde, rue de Lille. Les agents l'ayant trouvé près du water-closet, on pensa tout de suite que Pues avait sans doute profité de la courte avance qu'il avait sur les poursuivants pour se débarrasser d'autres mauvaises pièces en sa possession.

Que donné par M. Delattre, le faux-monnayeur a fini par avouer qu'il avait jeté sur les lieux cinq ou six pièces compromettantes. Une excursion que M. Delattre a été faire, en compagnie de l'agent de sûreté Ledemonde, sur les toitures avoisinant le débit Vanoverschelde, a révélé que la déclaration de l'inculpé était vraie.

Six fausses pièces de cinquante centimes absolument identiques à celles émises par Pues ont été retrouvées.

Pues, en outre, avoué avoir fait passer d'autres pièces à plusieurs commerçants. Il a refusé obstinément de faire connaître ceux-ci. Les personnes qui auraient reçu ces temps derniers de fausses pièces de 50 centimes, à l'effigie de la Semeuse rendraient donc service à l'instruction en allant les déposer au commissariat du 2e arrondissement.

Une perquisition faite au domicile du délinquant a fait découvrir une loupiote de rétameur et certaines substances propres à la fabrication de la fausse monnaie.

Pues a reconnu avoir fabriqué une cinquantaine de pièces. Sujet belge et bisseur de profession, travaillant même très régulièrement, il vivait naturellement avec une boulanaise, Pélagie Leclig, femme de Gosse, 34 ans.

Jusqu'à présent cette dernière n'est pas compromise dans l'affaire. Elle a du reste pendant longtemps ignoré de son innocence.

L'enquête continue.

MARI CHARMANT

Le brigadier de gendarmerie Martel a arrêté hier matin à Neuville un habitant de cette commune, nommé Cyrille Adins, 37 ans, peigneur, natif de Bœkem.

Lundi soir, au cours d'une querelle de ménage, Adins, a frappé sa femme à coups de balai, à tel point même, qu'il lui a fracturé le bras droit.

Adins, s'acharnait sur sa compagne, en vrai fou furieux. Sans l'intervention de voisins, la scène aurait eu des conséquences plus graves encore.

Ce charmant mari sera transféré ce matin à Lille.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

Chez Bezque, constructeur, rue du Brun-Pain, un homme de peine, Amand Silence, 27 ans, rue du Bas, 25, a eu le pied droit écrasé par un sommier de fer ; 30 jours d'incapacité de travail.

— Aux mêmes ateliers, un homme de peine, Théodore Lotoi, 34 ans, rue de la Blanche-Porte, s'est fait une entorse à l'épaule droite en soulevant un fardeau ; huit jours d'incapacité de travail.

— A la teinturerie Aimable Liard, une ouvrière, Jeanne Desplanques, 13 ans, rue d'Anor, 17, s'est fait une plaie contuse au médius droit ; 10 jours d'incapacité de travail.

— A la filature Herbaux-Tibeauts, une doubleuse, Lucie Lepers, 53 ans, rue de Paris, 165, a contracté un lumbago ; 10 jours d'incapacité de travail.

Réunion de commission municipale

La commission municipale de la voirie se réunira aujourd'hui mercredi 29 juin, à trois heures du soir, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. Salembien, adjoint au maire.

Ordre du jour : 1. Rues de Bradfort, du Tourquet et de Wattignies, vœux divers. — 2. Terrasses des cafés, réglementation. — 3. Cessions de terrains à la voie publique. — 4. Plans d'alignement de diverses rues.

Nécrologie

Hier matin, ont eu lieu, au milieu d'une nombreuse assistance, les funérailles de l'agent de sûreté Maurice Scamps.

La levée du corps a été faite à l'Hôpital civil. Dans le cortège, on remarquait : MM. Leconte, adjoint au maire ; Bloyart, directeur de la voirie ; Villain, commissaire central ; des délégations de tous les services municipaux : police, octroi, pompiers, etc.

L'inhumation a eu lieu au cimetière du Pont-de-Neuville.

Dons aux grévistes

Liste des dons adressés mardi matin au Syndicat des tapisseurs :

M. Henri Verdonck, coiffeur, une parure de danse ; M. Floren Léopold, 1 fr. 10 ; anonyme : un pâté, un réveille-matin à sonnerie ; un oiseau avec cage ; quête faite chez M. Desmettre, 6 fr. 60 ; quête faite au « Zouave », 3 fr. 50 ; anonyme, 2 bouteilles de vin ; M. Samuel Hinsman, 2 dons de six portraits, valeur 20 francs.

« L'Union Tourquennoise » à Dunkerque

On nous informe que notre société municipale de gymnastique se rendra le dimanche 3 juillet, à Dunkerque, pour assister à la fête gymnique qui aura lieu place Jean-Bart.

A la demande du comité des fêtes, « l'Union Tourquennoise » produira la série de mouvements d'ensemble à mains libres, la seule qui ait obtenu une couronne d'excellence en 1re catégorie, au concours fédéral d'Arras, et les trois magnifiques pyramides qui lui ont valu la première couronne d'excellence à ce même concours.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 28 juin 1904

Naissances. — Barcelbert Pierre, rue Claude-Bernard, 50. — Vanoutte Marcel, rue Jourdan, 15. — Sagnier Suzanne, rue Lafos, 20. — Descamps Raymond, rue du Hazel, 31. — Leclin Charles, rue de Wattignies, 23. — Deprimez Louis, rue Sainte-Barbe, 48.

Décès. — Dubar Jean-Baptiste, 65 ans, rue de Lille, 87. — Anthoine Edouard, 36 ans, rue de Lille, 121. — Lecuyse Julienne, 19 ans, rue d'Ostende, 40.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

BRAS DEMIS. — Le jeune Gustave Bruyant, âgé de dix ans, demeurant ruelle Cognot, 5, à Roubaix, qui servait à faire la parade dans une loge de lutteurs installée à la ducasse Saint-Pierre, en luttant avec des autres gamins à l'intérieur de la baraque, est tombé et s'est démis le bras gauche.

Le jeune blessé a reçu les soins du docteur Lepers.

M. Desbarbieux, maire de Croix, pour éviter le retour de pareils accidents, a ordonné la fermeture de la baraque.

RESULTATS D'ADJUDICATIONS. — Hier matin a eu lieu à la mairie de Croix, l'adjudication pour l'enlèvement des boues, pour trois ans.

Etaient présents : MM. Desbarbieux, maire ; Hallain et Debock, conseillers municipaux.

Cette adjudication est composée de trois lots : 1er lot, 1.525 francs ; 2e lot, 1.525 fr. ; et 3e lot, 1.725 francs.

Ont soumissionné MM. J. Dorchies, avec un rabais de 16 fr. 30 % ; Vandekerkhove, 2 fr. % ; Jean-Baptiste Pol, 15 fr. 05 % ; Waffels, 6 fr. 57 %.

M. J. Dorchies est nommé adjudicataire.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez Isaac Holden, un contremaître, Vandenberghe François, 50 ans, demeurant rue Perdue, 18, a été brûlé au bras droite par un tuyau de vapeur.

— Albert Lombiette, 20 ans, journalier, demeurant rue des Ormes, 426, a été blessé à la main gauche par un cercle en fer.

ETAT CIVIL. — *Naissance.* — Brunet Liane, rue de l'Amiral-Courbet, cité Saint-Eloi, 8.

WASQUEHAL

CONSEIL MUNICIPAL. — Le conseil municipal se réunira à la mairie, le vendredi 1er juillet, à huit heures précises du soir.

Session ordinaire et budgétaire de mai.

Ordre du jour : 1. Compte administratif et de gestion 1903, commune. — 2. Budget additionnel de 1904 et budget primitif de 1905. — 3. Budgets du bureau de bienfaisance, av. — 4. Budget du service vicinal 1905. — 5. Dépenses imprévues 1904, compte rendu. — 6. Construction d'un trottoir, chemin 143, marché de gré à gré. — 7. Construction d'un mur au cimetière, avis. — 8. Vœu pour le rétablissement des trains tramways supprimés par la Compagnie du chemin de fer du Nord. — 9. Lettres diverses, communication. — 10. Questions diverses. — 11. Huis-clos. Demande de soutiens de famille, cotes irrécouvrables, taxes militaires, exemption pour indigence.

ETAT CIVIL. — *Naissances.* — Lemaire Irène, et Fernacrie, rue de l'Egalité. — Lepers Céline, rue de l'Ouest-Gare. — François Marie, rue de Tourcoing. — Vincent Raymonde, rue Nationale.

Décès. — Desmet Joseph, 1 an, rue Clément-Bethune.

LANNOY

ETAT CIVIL. — *Décès.* — Philomène Leclercq, 17 ans, journalière, rue César-Parent.

WATTRELOS

ETAT CIVIL. — *Naissances.* — Jean-Baptiste Waegenaere, Touquet. — Helena Equinet, rue du Crédinier. — Raymonde Duvillers, rue de Roubaix prolongée. — Gustave Derlaemmick, Vieille-Place. — Marie Bélin, Martelette. — Henri Monbel, Sapin-Vert. — Paul Langeraert, contour Saint-Joseph. — Marcel Millet, Place.

Publications. — Armand Wattecamps, finisseur et Léontine Fromont, soigneuse. — Arthur Vanmeenen, 28 ans, cordonnier et Irma Bailleul, 28 ans, tisserande. — Gustave Rogge, 29 ans, débourreur et Rosalie Vandemeulebroucke, 50 ans, journalière. — Albert Hennebaut, 23 ans, rentreur et Julienne Blain, 29 ans, bobineuse. — Alphonse Portier, employé et Emma Lombaert, couturière.

Décès. — Louis Dumortier, 84 ans 4 mois, sans profession, Crétinier. — Désiré Bonte, 48 ans 1 mois, tisserand, Marlière. — Simone Verhouve, 4 mois 14 jours, rue Pierre-Catteau. — Maria Duhen, 29 ans 7 mois, cultivatrice, rue de Tourcoing. — Angélique Plouvier, 79 ans, sans profession, Ile-Marie. — Adolphine Buttiau, 68 ans 3 mois, ménagère, rue du Trou-de-Fouan. — Fernand Barret, 16 ans 3 mois, tisserand, Plume.

LILLE

UNE EXPULSION MOUVEMENTEE

M. Philippo, propriétaire, rue de Juliers, avait dans une de ses maisons de la rue d'Iéna un locataire, M. Défossé, dont il voulait se débarrasser à tout prix.

M. Défossé, au dire de M. Philippo, était querelleur et voisin fort peu commode, si bien qu'il s'était vu dans la nécessité de lui donner congé, de peur de voir tous les locataires fuir son immeuble.

Après avoir usé sans succès de tous les moyens, M. Philippo avait recours, hier, aux bons offices d'un huissier qui se présentait dans l'après-midi au domicile de M. Défossé, pour le sommer de vider les lieux.

M. Défossé, sa femme et ses enfants refusèrent d'obtempérer aux injonctions de l'officier ministériel qui dut requérir deux agents pour faciliter sa tâche.

Les deux agents prirent l'expulsé récalcitrant par les épaules et délicatement, ainsi qu'il convient, voulurent le déposer sur le palier. Tout se serait bien passé si M. Défossé n'avait eu ni femme ni enfants, mais les mioches, ignorant ce qu'on voulait à leur père, se ruèrent dans les jambes des représentants de l'autorité avec ce dédain du danger qui caractérise le jeune âge.

Tout ceci n'alla pas sans quelque vacarme qui ameuta dans la rue tous les habitants du quartier. Un concert d'imprécations s'éleva à l'adresse du propriétaire qui n'hésitait pas à mettre sur le pavé une famille intéressante.

Un philanthrope prit l'initiative d'une souscription et rapidement recueillit soixante francs. Ce fut le prétexte d'une manifestation. Sur une pancarte, en gros caractères, on traça à la craie : « Humanité. — Soixante francs ; Produit de la quête. »

Derrière la pancarte, un cortège se forma, parcourut quelques rues de Wazemmes en conspuant le propriétaire et finalement fut dispersé par la police.

BICYCLETTE PERDUE

M. Pégier, téléphoniste au « Café Jean », demeurant rue des Sept-Sauts, avait prêté, il y a quelques jours, sa bicyclette à un de ses camarades, Maurice Carlier, âgé de 17 ans, chasseur dans le même établissement.

Maurice Carlier, qui devait remettre la machine le jour même, n'a pas reparu. Ses parents, qui habitent Canteleu, sont sans nouvelles de lui et ignorent sa retraite.

Y a-t-il vol, accident ? C'est l'énigme que cherche à résoudre, en ce moment, la sûreté.

UN CHAT ENRAGE

Samedi dernier, un chat d'allure suspecte s'étant introduit 160, rue du Faubourg-de-Roubaix, y fut abattu par l'agent Rivière.

L'animal, qui appartenait à M. Rebrez, électricien, 158, rue du Faubourg-de-Roubaix, a été autopsié par M. Rivière, vétérinaire, qui l'a reconnu atteint d'hydrophobie.

CHUTE DE VELO

Lundi soir, vers cinq heures et demie, M. Théodore Demeulemeester, 41 ans, demeurant à Canteleu, est tombé avec son vélo, rue de Turenne, et s'est blessé assez sérieusement à la tête et aux lèvres.

Après avoir reçu les premiers soins de M. le docteur Dhalluin, il a été reconduit à son domicile.

LUMINOL Savon pour le linge, les laines, les flanelles et le ménage.

PAS-DE-CALAIS

SAINT-POL-SUR-TERNOISE

MORT DU COMTE DE BEHAGUE

Le 18 juin, on trouvait le cadavre d'un inconnu dans le bois de Marnes-la-Coquette. L'identité de ce désespéré a été établie par le chef de la Sûreté. Il s'agit du comte Georges de Béhague, âgé de quarante ans, rentier, demeurant à Paris, 23, rue Victor-Massé.

M. de Béhague avait de nombreux amis dans la société parisienne ; il voyageait beaucoup, faisait de la peinture pour se distraire et était un fervent de l'automobilisme.

Dans la matinée du 18 juin, il descendait de chez lui, en tenue de voyage, puis sortait, annonçant qu'il reviendrait dans deux ou trois jours.

Il ne revint pas. Et quelques jours plus tard, c'était lui qu'on trouvait la tête trouée d'une balle, près de l'étang de Marnes-la-Coquette.

M. de Béhague avait été poussé à cette fatale détermination par des chagrins intimes.

Fils de riches propriétaires de Ternas, où il possédait jusqu'en ces dernières années un château qui fut vendu, M. de Béhague avait fait ses études à Sainte-Barbe, puis était entré dans la carrière administrative. Il avait été attaché à la préfecture de l'Orne et à celle de la Haute-Saône, et avait occupé les fonctions de chef de cabinet du préfet de la Haute-Vienne.

Ajoutons que plusieurs de ses parents ne croient pas à un suicide.

ARRAS

EXPOSITION CANINE. — Nous apprenons qu'une Exposition canine doit avoir lieu à Arras le 29 juillet prochain. Sa durée probable devra être de cinq jours. Indépendamment des races de chiens de toutes espèces, un concours spécial sera réservé aux chiens de berger et chiens de vachers. L'idée d'organiser ce dernier concours nous paraît d'autant plus heureux que jusqu'à ce jour les chiens de vachers, qui forment une race spéciale à la région, nous pourrions dire à la localité, ont toujours été délaissés dans les expositions canines ordinaires.

Nous espérons que non-seulement les amateurs de chiens, d'Arras, fourniront leur contingent, mais que les départements environnants et l'étranger viendront en grossir le nombre.

Un important concours de sonneur de trompes de chasse doit y être organisé sous les auspices de la Société de Saint-Hubert d'Arras. Ce concours sera individuel et cependant.

Les engagements sont reçus dès à présent au bureau de l'Exposition Canine, 30, rue des Promenades.

LENS

UNE NOCE MOUVEMENTEE. — Samedi soir, après avoir célébré dignement l'hymenée de deux jeunes époux, une noce parcourait gaiment les rues de la Cité du numéro 11, quand quatre individus se jetèrent sur les invités et sans aucune provocation, tombèrent à bras raccourcis sur les sieurs Henri Delhaye et Gaston Cordier qui furent très maltraités.

Les quatre trouble-fête sont Fernand Bossu, Emile Fournier, Albert Jan et François Poiret. Ils allèguent qu'un des « noceurs » a donné à l'un deux un coup de bâton sur la tête, alors que les fossés affirment n'avoir frappé que pour se défendre. L'enquête établira la réalité des faits.

OU EST L'ARGENT ? — Lundi soir, un sieur A. P., boucher, rue de Flandre, se trouvait avec un ami, François D..., à l'estaminet Dhoene, même rue. Le galant boucher échangeait avec deux femmes qui s'y trouvaient déjà nombre de plaisanteries et, au cours de la petite fête, fit voir son portemonnaie contenant une somme assez importante.

Le groupe se rendit ensuite à l'estaminet Hanekamp P. et D. laissèrent leurs compagnes. Environ une demi-heure après, P... revint comme un furieux, brandissant une fourche dont il menaçait les assistants et faisant un tapage énorme qui rassembla bientôt plusieurs centaines de personnes.

On eut toutes les peines du monde à le calmer et il expliqua alors que son portemonnaie ayant disparu, il accusait ses compagnons de le lui avoir dérobé.

La police a ouvert une enquête pour découvrir le mystérieux chemin qu'a pris le portemonnaie.

UN MARI QUI AIME TROP SA FEMME. — Qui aime bien châtie bien, dit le proverbe. Il faut croire que le sieur Paul B..., aime joliment sa femme, car lundi matin il lui a administré une de ces raclées dont l'histoire sainte elle-même ne fait pas mention. Il est même allé jusqu'à danser sur le corps de son épouse terrassée, un triomphant cake-walk. Celle-ci, battue et pas contente, a porté plainte.

COURRIER ORPHÉONIQUE

LES DROITS D'AUTEURS ET LES CONCOURS DE MUSIQUE

Cette fameuse question des droits d'auteurs est fortement agitée en ce moment et voici ce que dit notre confrère « La Lyre en plein air », sous la signature de C. Roux :

« La lutte, en ce moment, est entre les sociétés musicales et le Syndicat des auteurs et compositeurs. La bataille est intéressante, puisqu'elle ne saurait prendre fin que lorsque l'un des camps aura vaincu les réticences de l'autre. L'on se défend avec une opiniâtreté d'autant plus grande que les intérêts engagés sont réciproques des deux côtés. Le Syndicat ne veut pas lâcher sa proie pour l'ombre ; les sociétés ne veulent plus se laisser tondre comme des moutons.

« Dans ce conflit, comme tant d'autres, il n'est pas douteux que la raison du plus fort est toujours la meilleure.

« Mais quel sera le plus fort ?

« Que le Syndicat ne s'y trompe pas, sa puissante autocratie est appelée à sombrer piteusement si elle ne prend garde à la révolte sourde qui gronde autour de son insolente désinvolture. Je serais du reste tenté de croire qu'une oreille attentive commence à se prêter au bruit des réclamations. D'après notre confrère, le « Courrier orphéonique », la Société des Auteurs vient d'établir un tarif applicable aux concours musicaux. Nous savons tous que jusqu'ici la perception de ces droits était fixée au petit bonheur, suivant les exigences fantaisistes des agents. »

A l'avenir, paraît-il, il n'en sera plus ainsi, si nous nous en rapportons à ce document publié par notre confrère :

TARIF

Concours et festivités par société présente

Villes au-dessous de 50.000 habitants. — Excellence, 3 fr. ; supérieure, 2 fr. 50 ; première division, 2 fr. ; deuxième division, 1 fr. 50 ; troisième division, 1 fr.

Villes de 50.000 à 100.000 habitants. — Excellence, 5 fr. ; supérieure, 4 fr. ; première division, 3 fr. ; deuxième division, 2 fr. 50 ; troisième division, 2 fr.

Villes au-dessus de 100.000 habitants. — Excellence, 10 fr. ; supérieure, 8 fr. ; première division, 6 fr. ; deuxième division, 4 fr. ; troisième division, 2 fr.

Festivals proprement dits, payants ou gratuits. — Par société présente :

Villes au-dessous de 50.000 habitants, 2 francs ; villes de 50.000 à 100.000 habitants ; villes au-dessus de 100.000 habitants, 6 fr.

Concerts ou bals donnés en dehors, mais à l'occasion des concours et festivals. — Villes au-dessous de 50.000 habitants, 10 fr. ; villes de 50.000 à 100.000 habitants, 5 % sur la recette avec minimum, 20 fr. ; villes au-dessus de 100.000 habitants, 20 fr.

Pour les séances gratuites, les minimums prévus sont applicables.

Si, comme l'affirme notre confrère, on peut se référer en toute sécurité à ce tarif, ce serait déjà une petite satisfaction.

Toutefois, cette petite concession, faite par le syndicat, est loin d'être équitable. Pourquoi faire intervenir le chiffre de la population ?

N'y a-t-il donc pas un seul orphéoniste au sein du bureau de la puissante société qui ne sache que c'est, au contraire, presque toujours les grandes villes qui bénéficient le moins de nos concours de musiques ; alors que pour les petites villes un concours est toujours un véritable coup de commerce.

Pourquoi, puisque l'on veut donner un semblant de concession, ne pas unifier un tarif général, sans le moins du monde s'inquiéter de la population ? L'on aurait au moins trouvé le moyen d'éviter les nombreux conflits que ce tarif ne peut manquer de susciter.

Le " Journal Officiel "

LE VOTE DE NOS DEPUTES

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais, dans les divers scrutins de la séance du lundi 27 juin :

1° Sur l'amendement de M. François Fournier, tendant à la suppression du « rabiot » :

Ont voté *pour* : MM. Basly, Defontaine, Delory, Lamendin et Selle.

Ont voté *contre* : MM. Adam, Barrois, Bersez, Cardon, Cochin, Dansette, Debève, Debiève, Delaune, Delelis, Dron, Evrard Eliez, Groussau, Lemire, Lepez, Lozé, Mill, de Montalembert, Motte, Pasqual, Plichon, Ribot, Taillandier, Vallée.

La Chambre a repoussé l'amendement par 393 voix contre 131.

2° Sur la prise en considération de l'amendement de M. Colliard, proposant de substituer à la durée maximum de trente jours de « rabiot » celle de huit jours.

Ont voté *pour* : MM. Basly, Bersez, Debève, Debiève, Defontaine, Delaune, Dron, Lamendin, Lepez, Lemire, Selle.

Ont voté *contr.* : MM. Adam, Barrois, Bonte, Cardon, Cochin, Dansette, Delelis, Delory, Evrard Eliez, Groussau, Lozé, Mill, de Montalembert, Motte, Pasqual, Plichon, Ribot, Taillandier, Vallée.

La Chambre a repoussé l'amendement par 265 voix contre 261.

3° Sur la prise en considération de l'amendement de M. Sabaterie, tendant à remplacer les mots : « pendant un nombre de jours égal au nombre de jours de prison » par les mots : « égal à la moitié du nombre de journées de prison ».

Ont voté *pour* : MM. Adam, Basly, Bersez, Cardon, Debève, Debiève, Defontaine, Delaune, Delelis, Delory, Dron, Evrard Eliez, Lamendin, Lepez, Lozé, Mill, Pasqual, Selle, Taillandier.

Ont voté *contre* : MM. Barrois, Bonte, Cochin, Dansette, Groussau, de Montalembert, Motte, Plichon, Ribot, Vallée.

La Chambre des députés a adopté par 345 voix contre 158.

4° Sur l'amendement de MM. Bignon et Lemire, tendant à rétablir le paragraphe suivant adopté par le Sénat et supprimé par la commission : « Les étudiants en médecine et en pharmacie et les élèves ecclésiastiques sont versés dans le service de santé » :

Ont voté *pour* : MM. Adam, Barrois, Bonte, Cardon, Cochin, Dansette, Delaune, Delelis, Groussau, Lemire, Lozé, de Montalembert, Motte, Plichon, Ribot, Taillandier.

Ont voté *contre* : MM. Basly, Bersez, Debève, Debiève, Defontaine, Delory, Dron, Evrard Eliez, Lamendin, Lepez, Mill, Pasqual, Selle, Vallée.

La Chambre a repoussé par 329 voix contre 195.

5° Sur l'amendement de M. Guyot de Villeneuve, tendant à porter à 21 jours la durée des deux manœuvres de la réserve :

Ont voté *pour* : MM. Barrois, Bonte, Cardon, Delaune, Delelis, Lozé, Motte, Ribot, Vallée.

Ont voté *contre* : MM. Adam, Basly, Bersez, Cochin, Dansette, Debève, Debiève, Defontaine, Delory, Dron, Evrard Eliez, Groussau, Lamendin, Lemire, Lepez, Mill, de Montalembert, Motte, Pasqual, Plichon, Ribot, Taillandier, Vallée.

La Chambre des députés a repoussé l'amendement par 371 voix contre 165.

6° Sur l'urgence de la proposition de M. Guyot de Villeneuve, invitant le gouvernement à présenter un projet réglant la situation des membres du Parlement en cas de mobilisation :

Ont voté *contre* : MM. Basly, Bersez, Cardon, Debève, Debiève, Defontaine, Delaune, Delelis, Delory, Dron, Evrard Eliez, Lamendin, Lepez, Lozé, Mill, Pasqual, Selle, Vallée.

Se sont abstenus : MM. Adam, Barrois, Bonte, Cochin, Dansette, Groussau, Lemire, de Montalembert, Motte, Plichon, Ribot, Taillandier.

La Chambre des députés a repoussé l'urgence par 368 voix contre 71.

MM. Béharelle, Guillain, Jonnart, Mor et Rose, absents par congé, n'ont pris part à aucun de ces votes.

LES SPORTS ET LES JEUX

AUTOMOBILISME

LE CIRCUIT DES ARDENNES

Toute l'attention du monde automobile sera tournée, le mois prochain, vers la Belgique, où se dérouleront successivement le meeting d'Ostende (14-22 juillet), le Circuit des Ardennes (25-26 juillet), et le concours de Spa (27 juillet-1er août).

C'est d'ailleurs un véritable tour de Belgique, qui commence à Ostende pour se terminer à Spa en passant par Bastogne, où se disputent les deux Circuits des Ardennes. De la Flandre au pays Wallon, de la mer du Nord à la Meuse et à l'Ardenne, il y a là, se développant au travers des deux grandes races du pays belge, dix-huit journées fort bien comprises où le moteur va trouver toutes ses applications ; la course de canots et la course de vitesse en palier à Ostende, le grand championnat de fond dans les forêts de l'Ardenne, sur les routes interminables, droites et désertes de Bastogne, et la côte à Spa. Il est peu de programmes aussi bien établis dans leur ensemble. Quelque longue que pisse paraître cette quinzaine, elle nécessite, en somme, peu de frais, par suite de la proximité de tous ces centres de bataille. Ostende est à quelques pas de Namur, d'où l'on rayonne en une après-midi sur Bastogne et Spa, que séparent également quelques heures de route.

Il est inutile de faire ressortir l'int